



Le protocole sanitaire de l'établissement reprend les éléments fondamentaux du protocole national<sup>1</sup> déclinés en dispositions opérationnelles liées à la configuration du site, à la densité de population accueillie, à la logistique du lieu ainsi qu'aux ressources humaines mobilisables jusqu'au 4 juillet 2020. Il tient également compte des préconisations de la collectivité territoriale (guide reprise des lycées en date du 04 mai 2020<sup>2</sup> et s'appuie sur les visuels affichés dans l'établissement fournis par la Région<sup>3</sup>

Il vise à engager **une reprise progressive des usagers** de l'établissement dans un cadre d'apprentissage en présentiel subordonnée aux règles évolutives fixées par l'état à l'échelle de chaque territoire et ce, **dans le strict respect des règles sanitaires définies** et dans **une perspective prioritaire** de mise en oeuvre d'un **cadre de santé et de sécurisation abouti**. Le souci de **réduire** autant que faire se peut le risque de générer des **inégalités sociales** en réinstaurant la continuité pédagogique mais aussi de **construire un sas évolutif de transition éducative sur la période de juin à octobre 2020**.

*Il a été présenté au CVL et à la CHS le 25 mai et au CA le 26 mai 2020*

## 1 - Les principes de base :

- Faire du retour des élèves en classe, **un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chacun** pour mieux définir son parcours personnel, l'enjeu n'étant pas de « boucler » les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.
- Prendre en compte toutes les dimensions psychologiques** de ce que chacun(e) aura vécu pendant la période de confinement et l'accompagner collectivement dans un retour aux normes éducatives.
- Considérer que la scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles**, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son établissement et suit un enseignement à distance.
- Réaliser une enquête** au lycée pour connaître **la position de chaque famille** sur le sujet de la reprise en présentiel afin de préparer en conséquence l'organisation des enseignements pour chaque classe (le moment de cette enquête est subordonné à la date de reprise des enseignements)
- Prendre en compte les situations individuelles des professeurs en cas d'empêchement** à dispenser un enseignement en présentiel (fragilité/vulnérabilité de santé – exposition au virus dans l'environnement familial de l'intéressé(e) etc...).

---

<sup>1</sup> Protocole national annexe 1.

<sup>2</sup> Guide Région Grand Est Reprise des lycées annexe 2.

<sup>3</sup> Visuels Région annexe 3.

□ Considérer que les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux mais feront cependant l'objet d'**une appréciation portée sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves** .

□ **Maintenir un lien réactif avec les parents sur le processus engagé.** Il est par ailleurs recommandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant leur départ pour l'établissement en cas d'interrogation sur son état de santé (symptôme ou de fièvre 37,8° C ou plus : l'élève ne peut se rendre au Lycée).

□ **Définir un programme de retour échelonné des classes** tenant compte des impératifs de parcours des élèves/apprentis en fonction de leur niveau d'études et de leurs échéances en matière d'examen ou de poursuites d'études, d'une part, mais en tenant compte aussi de la situation de distanciation de certain(e)s par rapport aux apprentissages, d'autre part.

## **2 - Réouverture et cadre d'accueil général**

□ La reprise des enseignements en présentiel implique une **préparation à la fois administrative et pédagogique.**

□ La reprise de la scolarité nécessitera **l'organisation de temps d'échanges avec les élèves** qui permettront de les rassurer en leur expliquant la situation mais aussi de leur **rappeler les règles de la doctrine sanitaire (incontournable nécessité des gestes-barrière / respect de la règle de distanciation physique (1 m entre chaque personne).**

□ **Un nettoyage approfondi** (surfaces – toilettes - lavabos- poignées-interrupteurs etc...) réalisé par les équipes d'agents de l'ensemble des espaces fréquentés par les élèves, conformément aux procédures mentionnées dans le guide d'entretien fourni par la collectivité.

□ **Les canalisations d'eau chaude et d'eau froide seront purgées** en amont du retour des usagers.

□ **Les toilettes seront régulièrement approvisionnées en consommables utiles au lavage des mains** (savon liquide – papier – essuie-mains à usage unique)

□ L'accès aux personnes autres que les usagers du Lycée est proscrite mis à part les intervenants institutionnels et personnes habilitées (entreprises – techniciens- livreurs ...)

□ Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum **12 élèves** ;

□ **Le respect de la doctrine sanitaire édictée.**

□ Une signalétique (affichettes), des équipements (rubalise - bandes de sol - barrières – écrans de protection/hygiaphones en plexiglass etc...) et des consignes précises (plan et sens de circulation dans les locaux) permettront de **réguler la fréquentation des différents lieux** (bureaux secrétariats – intendance – infirmerie ...)<sup>4</sup>

□ des **séparateurs physiques du type « hygiaphone »** seront installés dans les bureaux de la vie scolaire, dans les secrétariats et bureaux supposés accueillir du public à distance relativement rapprochée ;

---

<sup>4</sup> Plans de circulation Lycée André Citroën annexe 4

- **Un kit d'équipement est fourni par la collectivité**, adapté au contexte sécuritaire pour les agents d'entretien et de restauration ainsi qu'un masque et, en cas de besoin, une visière, confectionnée par des professeurs de la section microtechniques de l'établissement
- Les professeurs seront accueillis dans la **salle des professeurs**. Ce local et les sanitaires feront l'objet d'un nettoyage régulier afin de permettre un stationnement de courte durée des intéressé(e)s dans les salles en question.
- **L'utilisation des appareils à manipulation partagée (photocopieurs et ordinateurs)** fera l'objet d'une attention particulière nécessitant l'utilisation systématique de produits ad hoc.
- **L'utilisation des machines** dans les ateliers donnera lieu à un protocole précis de désinfection.

### **3 – Dispositions générales de reprise des enseignements en présentiel**

#### **Les dispositions suivantes sont retenues dans l'Unité de Formation par Apprentissage et dans la formation continue (GRETA)**

- Pas de retour en présentiel pour les apprentis en dernière année de Bac Pro, en dernière année de CAP et en MC. Les enseignements restent dispensés à distance.
- Retour en présentiel dans les disciplines d'enseignement professionnel pour les apprentis de première année de CAP et de 1ere Pro à partir du 25 mai. *Les enseignements dits « généraux » continuent d'être dispensés à distance.*
- Retour des étudiants de la formation continue le 25 mai.

#### **Les dispositions suivantes sont retenues pour les élèves du lycée en prévision d'une réouverture de l'établissement le 2 juin.**

- Les élèves de 2de (y compris 12 élèves internes) reprendront les cours d'enseignement professionnel en présentiel le lundi et mardi matin par plages horaires de 4 heures (lundi 8h00/12H00 puis 13H00/17H00 ; mardi 8H00/12H00). *Ils reprendront le lundi 8 juin à 8H00.*
- Les élèves de 1ere et de 2de CAP (y compris 12 élèves internes) reprendront les cours d'enseignement professionnel en présentiel le mardi à 13H00 et mercredi toute la journée par plages horaires de 4 heures mardi 13H00/17H00 ; mercredi 8H00/12H00 et 13H00/17H00). *Ils reprendront le mardi 2 juin à 13H00.*
- Les élèves de Tle Bac Pro et Tle CAP et ULIS (y compris 12 internes) reprendront les cours d'enseignement professionnel en présentiel les jeudi et vendredi matin par plages horaires de 4 heures (jeudi 8h00/12H00 puis 13H00/17H00 ; vendredi 8H00/12H00). *Ils reprendront le jeudi 4 juin à 8H00.*

*La matinée du 2 juin sera consacrée à une pré-rentrée des enseignants*

***Tous les enseignements dits généraux continueront de donner lieu à un enseignement à distance jusqu'au 4 juillet.***

## 4 Organisation des ateliers

L'organisation des ateliers nécessitera une attention particulière pour gérer les situations pédagogiques complexes liées à l'utilisation des machines et aux mises en situation professionnelles. Les enseignants devront préparer leurs séquences et prévoir des protocoles précis d'utilisation des machines et des outils. Ils pourront proposer ces protocoles de désinfection particuliers liés à leurs besoins. Dans cette hypothèse, ils les feront remonter trois jours en avance au DDFPT qui s'assurera de la possibilité de fournir les produits de désinfection nécessaire. En tout état de cause, par défaut, des chiffons et du produit virucide seront disponibles dans chaque salle attenante aux ateliers.

Les élèves sont encouragés à se rendre dans l'établissement vêtus de leur bleu de travail pour éviter trop de passages dans les vestiaires. Les passages dans les vestiaires seront organisés groupe par groupe sous la responsabilité de l'enseignant qui veillera à faire respecter les gestes barrières.

Dans le cadre des ateliers, la distanciation physique ne sera pas toujours possible. Le port du masque sera donc obligatoire pour toutes les mises en situation qui impliquent la proximité.

## 5 Organisation de la demi-pension

□ La demi-pension pourra accueillir simultanément environ 50 demi-pensionnaires. Les EDT des élèves seront aménagés de telle sorte qu'une fluidité d'accès sera organisée dans la mesure où le nombre de DP quotidien n'excèdera pas 120 élèves et commensaux. LA pause méridienne sera échelonnée entre 11H30 et 13H00.

□ Les élèves, encadré par un AED, se rangeront dans la cour et les escaliers en respectant les règles de distanciation (un marquage au sol les y aidera). Après désinfection des mains, ils passeront à la chaîne de restauration. Le bar à salades ne sera pas mis en service, l'utilisation du micro-onde ne sera pas possible, l'utilisation des fontaines à eau sera également impossible.

□ **Les agents d'entretien nettoieront régulièrement les surfaces des tables libérées**

## 5 – Internat

***L'hébergement à l'internat constitue une obligation de reprise des cours en présentiel pour certain(e)s élèves.***

□ Même si le protocole n'impose qu'une distanciation d'un mètre entre les lits d'une chambre, nous n'accueillerons dans un premier temps qu'un interne par chambre. L'accueil différencié des élèves par niveaux dans la semaine permettra de recevoir 12 élèves de 2de CAP et 2de Pro le lundi soir, 12 élèves de 1<sup>ère</sup> le mardi soir et 12 élèves de T1e et T1e CAP le jeudi soir. Il y aura une **priorisation de retour à l'internat pour les élèves en situation d'éloignement géographique**.

□ **Les déplacements** au départ des chambres seront limités à la cour pour s'aérer et au restaurant scolaire. Le travail personnel des internes sera fait dans leur chambre.

□ Des **rotations** seront définies au niveau de l'utilisation **des salles d'eau avec des consignes précises de nettoyage du matériel mis à disposition par les utilisateurs(trices) auxquels(les) seront confiés des produits d'entretien**.

□ Les **dispositions relatives à la restauration** seront identiques à celles du déjeuner.

***Un nettoyage approfondi sera effectué en amont du retour des internes et entre chaque rotation d'élèves dans l'internat.***